



HAL
open science

Le Perreux : naissance d'une ville

Julie Delmas

► **To cite this version:**

Julie Delmas. Le Perreux : naissance d'une ville. Travaux et Recherches de l'UMLV, 2000, 1, pp.101-114. hal-04037206

HAL Id: hal-04037206

<https://univ-eiffel.hal.science/hal-04037206>

Submitted on 16 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRAVAUX
ET
RECHERCHES
DE L'UMLV
LITTÉRATURES
ET SCIENCES HUMAINES

TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'UMLV
LITTÉRATURES ET SCIENCES HUMAINES

Revue semestrielle

Directrice de rédaction :

Fabienne BOCK

Comité de rédaction :

Louise BENAT-TACHOT — Vladimir IAZYKOFF — Christian LUPOVICI
Anne-Marie PELLETIER — Robert SAYRE — Michael A. SOUBBOTNIK

Secrétaire de rédaction : Thierry BONZON

Directeur de publication : Dominique PERRIN

Conception graphique : Michelle THOMAS et Bertrand ZAKOWETZ



RÉDACTION :

"Travaux et Recherches de l'UMLV", Université de Marne-la-vallée, Cité Descartes 5, Boulevard Descartes, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2. (Tel. 01.60.95.70.75 ; Télécopie : 01.60.95.70.75)

CORRESPONDANCE :

Toute correspondance est à adresser à la rédaction.

ABONNEMENTS / VENTE AU NUMERO :

	Vente au numéro	Abonnement annuel
Particuliers	35 FF	70 FF
Institutions	70 FF	140 FF

Voir bulletin d'abonnement à l'intérieur du numéro

ISSN en cours

TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'UMLV

N°1 SCIENCES HUMAINES

SOMMAIRE

Présentation du numéro	5
Dossier : L'état de guerre	
Laurent FELLER , Introduction	7
Michèle COLTELLONI-TRANNOY , L'entrée en guerre à Rome	9
Geneviève BUHRER-THIERRY , Les Saxons et les Slaves dans les années 950 : la paix impossible	19
Laurent FELLER , En deça de la limite : une non-déclaration de guerre au XIIIe siècle	29
<hr/>	
Articles	
Sandrine VASSILEFF , La place du nom Carloman dans le système anthroponymique de la famille carolingienne	33
Sandrine PERRIER-REPLEIN , L'identité chrétienne à travers le mouvement des martyrs de Cordoue au milieu du IXe siècle	47
Stéphanie RIVIERE , Les soucis de Jean-François Dubois : le livre de raison d'un officier de justice et de finance à Fontainebleau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle	59
Vladimir IAZYKOFF , Jeunes salariés dans les grandes entreprises : trajectoires sociales et représentations du travail	79
Julie DELMAS , Le Perreux : naissance d'une ville	101
Sandra MOREL , Le capitaine Palacios : construction d'un héros dans la période franquiste	115
<hr/>	
Liste commentée des mémoires de sociologie et d'histoire médiévale, moderne et contemporaine soutenus devant l'Université de Marne-la-Vallée (1997-1999)	123
<hr/>	
Actualités	140

Le Perreux : naissance d'une ville

Julie Delmas

Si la France du XIXe siècle est encore essentiellement composée de ruraux, elle est aussi caractérisée par une croissance urbaine remarquable, particulièrement dans la seconde moitié de ce siècle. Pris sous l'angle démographique, cette croissance urbaine est d'autant plus notable qu'elle ne s'inscrit pas, à la différence de ce que l'on observe pour d'autres pays européens, dans un mouvement plus ample et général de très forte augmentation de la population.

D'importantes disparités régionales peuvent toutefois être observées. L'attraction urbaine a essentiellement profité aux grandes villes et tout particulièrement à Paris, et dans la seconde moitié du XIXe siècle ce sont les villes de banlieue qui connaissent la plus forte croissance urbaine. Le passage de certains villages des abords de la capitale, tel Nogent, du statut de village à celui de ville a modifié en profondeur la physionomie du département de la Seine. Mais il ne s'agit pas d'une banlieue uniforme car à côté du développement de banlieues industrielles, se sont aussi développées des banlieues résidentielles occupées par des lotissements, lesquels s'inséraient le plus souvent dans un paysage urbain pré-existant. Il s'agit ici de comprendre ce qui caractérise de tels lotissements résidentiels et d'apprécier leur intégration au reste de la commune.

Dans le cas présent, "la greffe n'a jamais vraiment pris" entre Nogent et les lotissements du Perreux, et a conduit à la création d'une nouvelle ville. Pour tenter de fournir une explication à cet état de fait, nous nous proposons de retracer les différentes étapes qui ont conduit à la séparation. Notre étude va donc s'étendre de la genèse proprement dite de ce quartier, à sa mise en commune, conduisant à la création d'une nouvelle ville : Le Perreux. Plus que la mise en place d'une nouvelle ville, c'est le processus même de séparation d'un quartier de sa "ville mère" que nous avons pris le parti d'étudier. Pourquoi et comment ce processus a-t-il été engagé ? A travers cette interrogation, c'est toute la question de l'intégration et de l'assimilation d'une population nouvelle qui est ici posée.

L'explosion urbaine de Nogent

En 1811, Nogent n'était encore qu'un village des alentours de Paris, ne rassemblant que 1 042 habitants¹, pour l'essentiel des vignerons et des jardiniers². Les habitations étaient regroupées dans la partie ouest de la commune, la partie est étant occupée par le domaine dit du Perreux, ainsi que par quelques champs. La ligne de chemin de fer du "Paris-Mulhouse", construite sous le second Empire, constituait alors une véritable séparation entre ces deux parties de la commune, traversant Nogent en son centre du nord au sud. Dès la Monarchie de Juillet, Nogent avait connu une très forte croissance de sa population, si bien que dès avant la venue du chemin de fer, on était passé du statut de village à celui de ville puisqu'en 1851 on atteignait les 2 100 habitants agglomérés. La venue du chemin de fer ne fit que conforter cette dynamique de croissance et favorisa diverses implantations industrielles à Nogent comme cela avait également été le cas dans de nombreuses communes de la banlieue parisienne³. Alors que le courant hygiéniste était en pleine expansion, le site attirait de nombreux parisiens en quête de verdure et d'air frais⁴, et cet attrait était d'autant plus fort du fait de la présence de la Marne.

L'essentiel des terrains se situant à l'est de la voie de chemin de fer était ceux d'une ancienne demeure aristocratique : le domaine du Perreux. Ils appartenaient pour une large mesure à la famille Beaufranchet qui les avaient hérités du Baron du Perreux, une autre grande partie ayant été acquise auprès du Baron des Etards, lui-même héritier, par Messieurs Poulet-Langlet et Laloutre. Augmentant la valeur des terrains, la venue du chemin de fer présenta un intérêt immédiat pour ces propriétaires. Tous les atouts étaient réunis pour favoriser la création d'un lotissement. La banlieue parisienne avait en effet vu se mettre en place quelques lotissements dans la première moitié du XIXe siècle le long des voies ferrées, celles-ci permettant d'associer les avantages de la ville à ceux de la campagne⁵ et formant ainsi une banlieue résidentielle, qualifiée par Alain Faure de "banlieue verte", en particulier à l'ouest et au sud-ouest⁶.

Ce sont messieurs Poulet Langlet et Laloutre, possédant 525 000 m² de

terrains, qui, en 1860, entamèrent les premières véritables opérations de lotissement, suivis de peu par la famille Beaufranchet dès 1861, qui lotit ses 600 000 m² de terrains. Par une lettre datée du 17 avril 1860 adressée au conseil municipal de Nogent, messieurs Poulet Langlet et Laloutre, regroupés en société civile, dévoilaient leurs intentions : établir un nouveau quartier à l'est de la commune, dédié aux habitations de campagne⁷. Ainsi, à l'origine, l'objectif n'était pas pour les lotisseurs de stimuler un nouveau centre de peuplement urbain, mais d'ajouter à la ville de Nogent un espace dévolu aux maisons de campagnes. Au vu de la superficie des lots, il semble que ceux-ci aient été destinés aux classes moyennes. L'est et l'ouest de la commune devaient avoir des fonctions nettement différenciées : à l'ouest, la ville avec toutes ses fonctions urbaines, à l'est un lieu de villégiature. En caricaturant on pourrait même aller jusqu'à dire à l'ouest la ville, à l'est, la campagne, faisant en quelque sorte du Perreux une banlieue de Nogent. Ceci devait avoir de grandes conséquences sur l'intégration du quartier à la commune, mais aussi, d'une façon plus générale, sur son développement, et même, dans une certaine mesure, sur son urbanisme.

Le droit public n'intervenait alors presque pas dans les opérations de lotissement, si ce n'est au travers de textes sur l'alignement⁸. Ce qui prime alors, c'est la propriété et c'est au travers du cahier des charges que les propriétaires précisent leurs lois et autres règlements, le plus frappant étant sans doute l'interdiction faite à toute industrie polluante de s'y installer.

La physionomie de ces deux lotissements est alors sensiblement la même. Plusieurs points sont néanmoins remarquables. En premier lieu, on observe une véritable intégration des deux lotissements, les différentes voies créées sont raccordées entre elles si bien qu'il est difficile de voir où s'arrête l'un et où commence l'autre, alors qu'en revanche la séparation avec les autres habitations nogentaises est très marquée, puisqu'un large espace vide sépare les lotissements du reste de la commune.

La question du statut de la voirie provoqua une vive polémique. Les lotisseurs, qui y avaient intérêt, souhaitaient que les rues créées soient intégrées au domaine public. Le Conseil municipal, de son côté, refusait de prendre à sa charge leur mise en conformité — l'état de la voirie étant

jugé insuffisant par la préfecture, en matière d'écoulement des eaux notamment. Les lotisseurs renoncèrent d'abord à leur idée de rendre leurs voies publiques, mais changèrent rapidement d'avis et renouvelèrent leur tentatives. Après vingt ans de procédures, et à la suite d'un procès, la commune, lassée, finit par accepter les voies alors que toutes les conditions initiales n'étaient pas remplies. C'est le 23 mai 1879 que furent définitivement acceptées les dernières voies du lotissement à l'est de Nogent, mais cet acte ne constitue pas en soi la naissance du quartier du Perreux, mais plutôt la reconnaissance définitive par Nogent de ce quartier comme partie intégrante de la commune. L'opération de lotissement avait été un véritable succès. La population nogentaise était passée de 3 563 habitants en 1861, à 8 993 en 1881, soit une augmentation de 152%, ce qui représente une croissance annuelle de 4,7% par an. Cette formidable croissance était essentiellement le résultat des lotissements qui rassemblaient environ 35% de la population communale. Le 6 janvier 1881, le Conseil Municipal accepte un nouvel emplacement pour la mairie qui désormais se trouvera au centre de la commune, à la jonction des deux quartiers : le "vieux" Nogent et le Perreux.

Les Perreuxiens, ces nouveaux nogentais

Bien que la moyenne d'âge du quartier du Perreux ne soit que de 33 ans, elle s'avère légèrement plus élevée que la moyenne nationale au vu de la répartition nationale estimée par groupe d'âge en 1886⁹. Ceci s'explique notamment par le caractère résidentiel du quartier, plus propice à l'établissement de familles. Dans plus de la moitié des ménages, on observe la présence d'enfants. Mais en ne tenant compte que de ces ménages avec enfants, on voit que plus des deux tiers ont moins de trois enfants, près de 45% d'entre eux n'en ayant même qu'un seul. Ces résultats illustrent bien la transition démographique française d'alors : la France vieillit, la fécondité chute, on parle de "France malthusienne"¹⁰. Ainsi, dans le quartier du Perreux, plus que la présence de grandes familles, c'est la grande présence de familles qui explique le fort taux de moins de 20 ans. Il est également à noter que le pourcentage de plus de 60 ans était plus

élevé dans le quartier du Perreux que dans les villes de plus de 5 000 habitants, que dans les autres communes de la Seine hors Paris, ou encore qu'à Paris¹¹. Il semble donc juste de penser qu'une bonne partie des ménages sans enfants était en fait des ménages de retraités et non de jeunes adultes.

Si la structure par âge du quartier du Perreux se distingue de celle de la capitale, il ne semble pourtant pas qu'il existe une grande différence avec celle du reste de Nogent où les chiffres sont relativement similaires, du moins en 1891. Les caractéristiques démographiques observées doivent donc être rapportées à la commune dans son ensemble, et non au seul quartier du Perreux. De plus, près de la moitié des habitants du Perreux sont nés dans le département de la Seine. Il s'agissait là essentiellement d'une implantation parisienne, la vallée de la Marne étant l'une des régions ayant la préférence des Parisiens. Mais y a-t-il eu un peuplement selon des normes d'homogénéité sociale comme cela a pu être visible dans d'autres lotissements datant de la même période ?

La population active représente environ 42,5% des habitants du quartier. Ce sont les hommes qui avec 61,7% de l'effectif, constituent l'essentiel de cette population. Mais ce qui est à noter, c'est la nette différenciation sexuelle qui s'opère entre les différentes catégories professionnelles. On remarque que plus le métier est qualifié, et plus les responsabilités sont importantes, moins les femmes sont nombreuses.

Les hommes de 20 à 59 ans constituent près de la moitié de la population active (80% de la population active masculine). On remarque également que la proportion de femmes parmi la population active est, dans le quartier du Perreux, relativement similaire à celle observée au niveau national, mais les femmes restent encore minoritaires sur le marché du travail. Le fait qu'elles soient plus nombreuses, proportionnellement, que les hommes, dans la catégorie des moins de 20 ans, s'explique par l'importante présence de domestiques dans ce quartier, pour la plupart des jeunes filles.

En 1886, la population masculine active représente 57,4% de la popu-

lation masculine totale (plus de 90% parmi la population des 20-59 ans), la population féminine active représente quant à elle 29,5% de la population féminine totale. La domesticité occupe environ 28% des emplois féminins mais seulement 2,72% des emplois masculins. L'ouvrier est peu présent au Perreux. C'est l'artisanat qui prend encore le dessus sur le travail ouvrier, alors même que, du fait de la croissance de l'industrialisation, la population ouvrière est en plein essor dans certaines communes de la banlieue (comme Saint Denis par exemple). Si Nogent avait encore un caractère rural marqué au début du siècle, ce n'est plus vraiment le cas en 1886. Ce ne sont pas des champs, mais des jardins qui forment la grande majorité des "espaces verts". On compte seulement 5,6% d'actifs travaillant dans le secteur agricole (dont 90% d'hommes, lesquels sont à plus de 80% des jardiniers), alors que certaines communes de la Seine comme Vitry, Villejuif, ou encore Bagneux ont de 30 à 52% d'actifs agricoles. En 1891, Le Perreux comme Nogent ont même moitié moins d'actifs agricoles que leurs communes voisines, appartenant au département de la Seine (Fontenay, Bry, Champigny)¹².

Dans ce quartier, 8,3% de la population est signalée comme appartenant à la catégorie "rentiers et propriétaires". Il faut ici préciser qu'il pouvait exister de grandes différences de revenus entre les rentiers. Tous ne peuvent être considérés comme de véritables oisifs puisque cette catégorie est composée, pour 44,5%, de personnes de plus de 60 ans (soit essentiellement des veuves ou des hommes retirés de la vie active). Les rentiers et propriétaires étaient également nombreux à Nogent, si bien que, proportionnellement, cette catégorie sociale était représentée de façon quasi similaire dans chacune des deux communes.

C'est en fait au niveau des employés que la différenciation entre le vieux Nogent et Le Perreux semble véritablement se faire puisqu'ils sont deux fois plus nombreux au Perreux que dans le reste de Nogent. De plus, on note une présence non négligeable de domestiques, lesquels représentent plus de 5% de la population active. Ce trait illustre le caractère "petit bourgeois" du quartier. Environ 14,2% des ménages possèdent un ou plusieurs domestiques, la domesticité était encore très présente en cette fin

de siècle, car "la vie bourgeoise ne se concevait pas sans domestiques". Ce chiffre est en fait assez proche de ceux observés dans de grandes villes à la même époque, puisque par exemple, à Paris ou à Rouen, le nombre de ménages recensés ayant des domestiques était compris entre 11 et 15%. Il n'y a alors que très peu, voire quasiment pas de grandes familles avec beaucoup de domestiques. En fait il n'y a, la plupart du temps, qu'un seul domestique par ménage, signe d'une certaine homogénéité de la bourgeoisie "perreuxienne".

La première caractéristique de l'activité perreuxienne est le nombre important d'employés. Au vu des informations fournies par le recensement que nous avons étudié, il ne nous pas été possible de distinguer les différents secteurs d'activité auxquels appartenaient les employés. Le terme "employé", donné sans plus d'indication, fait ici référence plus au statut qu'au métier. Regroupant plus de 17% de la population active, c'est la catégorie professionnelle qui englobe le plus d'hommes actifs (24,7%). D'ailleurs, les hommes représentent près de 90% de l'effectif des employés. On peut noter que ce fort taux d'employés peut être un facteur d'explication du faible nombre d'enfants par ménage, les employés représentant la catégorie la moins prolifique de la population française¹³. Concentré dans les métropoles, l'employé est avant tout urbain. Dans le quartier du Perreux, comme dans d'autres communes de la banlieue qualifiées de "résidences parisiennes", on remarque que leur nombre est particulièrement élevé. Habitant en banlieue, dite de villégiature, les employés prenaient le train pour se rendre à Paris. La fin du XIXe siècle a en effet vu s'accroître la différenciation entre lieu de travail et domicile¹⁴.

Les femmes actives du quartier du Perreux se répartissent alors essentiellement dans trois secteurs d'activités où leur nombre est nettement supérieur à celui des hommes : la confection, la domesticité, la blanchisserie. Elles sont les plus nombreuses dans tous les métiers exigeant une faible qualification.

La confection occupe alors près de 10% de la population active, les couturières représentant près de 70% de cet effectif. Certains métiers y sont

réservés à l'un ou l'autre sexe : les tailleurs d'habits sont exclusivement des hommes, le métier de la couture étant réservé aux femmes. On remarque également que certains métiers sont décrits de façon extrêmement précise : culottières, chemisières, giletières, corsetières, revendication de la qualification et du savoir-faire. Mais c'est le service domestique qui au Perreux emploie le plus de femmes. A l'échelle nationale, elles représentent alors les trois quarts de l'effectif domestique¹⁵. Or, au Perreux, non seulement les femmes y sont plus nombreuses (87%), mais dans presque tous les cas, on observe une seule domestique par ménage, sorte de bonne à tout faire dont la présence se généralise dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle chez les petits bourgeois. Enfin, blanchisseuses, laveuses, ou lingères rassemblaient plus d'une centaine de femmes.

Selon la volonté des lotisseurs, aucune industrie ne pouvait s'établir sur les terrains lotis. Ceci explique en partie la faiblesse de la représentation ouvrière dans ce quartier. Le travail industriel, pris au sens large, c'est à dire en incluant l'artisanat, occupait la moitié de la population active dans les communes de la banlieue parisienne¹⁶. Dans le quartier du Perreux, 25,3% de la population active seulement travaillait dans le secteur industriel ainsi défini, soit deux fois moins que la moyenne. Néanmoins les lotisseurs n'avaient pas loti l'ensemble des terrains du quartier puisqu'une partie avait appartenu à des particuliers qui les avaient ensuite vendus. C'est pourquoi on note malgré tout l'installation de quelques fabriques, dont l'importance reste limitée et qui le plus souvent peuvent être assimilées à des ateliers.

Les hommes, majoritaires sur l'ensemble de la population industrielle, prise au sens large du terme, occupaient même la totalité de certains secteurs d'activités tels ceux liés aux métiers du bois (environ 3% de l'ensemble de la population active), à la construction (7,6% de la population active), aux métaux (5% de la population active), aux transports (1,5% de la population active) ou la quasi-totalité de certains autres en particulier dans les métiers ayant trait à l'agriculture (7,6% de la population active et dont 84% sont des jardiniers).

Les résultats obtenus nous montrent une nette différenciation des sexes dans de nombreux secteurs d'activités. Il n'y a en fait qu'un seul domaine où la mixité est de rigueur : le petit commerce qui rassemble près de 10% de la population active.

Des tensions séparatistes

En l'espace d'une vingtaine d'années, le quartier du Perreux avait pris de l'envergure : il rassemblait près du tiers des habitants de la commune et six conseillers municipaux provenaient de ce quartier. L'un d'eux, Henri Navarre, de son vrai nom Henri Lhopital-Navarre, était alors premier adjoint au maire quand, le 5 avril 1884, fut promulguée la loi relative à l'organisation municipale. Celle-ci explicitait de façon claire et précise les différentes démarches à effectuer pour ériger un quartier en commune distincte. Néanmoins, la procédure à suivre était longue et difficile. De fait, la préférence du législateur allait plutôt à la réunion des communes en une seule. Néanmoins, le 15 août 1884, à peine quelques mois après la promulgation de cette loi, une pétition était lancée, visant à réclamer l'érection du quartier en commune distincte.

Celle-ci, conformément à la loi, devait avoir reçu la signature du tiers des électeurs pour qu'une démarche puisse être entreprise. Henri Navarre fut celui qui rassembla le plus de signatures. Il avait démissionné une dizaine de jours seulement après la promulgation de la loi "pour des raisons d'intérêt personnel".

La pétition contenait des revendications ayant trait à l'amélioration du quartier du Perreux, qui, selon les pétitionnaires, était appelé "par sa situation privilégiée, ses facilités de communication avec Paris, le voisinage de la Marne et la salubrité de son climat au plus brillant avenir". Les raisons qui poussaient à la séparation étaient surtout liées à des intérêts particuliers. Il s'agissait d'améliorer ce quartier, sans pour autant avoir à supporter les dépenses "nécessaires" qu'appelaient alors certains autres quartiers de la commune. A aucun moment il n'était reproché au conseil municipal une quelconque attitude discriminatoire à l'égard du Perreux.

Le conseil municipal réagit vivement face à cette pétition et les six conseillers municipaux qui avaient collaboré à son élaboration se rétractèrent, déclarant regretter leurs signatures. La plupart des projets relatifs à l'aménagement du quartier furent suspendus. C'est lors de l'étude de la question du salaire d'un employé chargé de dresser les documents nécessaires à la séparation que, pour la première fois, quelques conseillers municipaux affirmèrent leur volonté de voir ériger le Perreux en commune distincte. Le rapport de la commission des finances qui avait émis un avis négatif quant à l'allocation d'un crédit pour ce salaire, justifiait sa position non par des causes budgétaires mais par rejet de toute idée de séparation. Ce rapport, affiché et distribué à domicile, constitua la toute première riposte de la part de la municipalité à l'action séparatiste.

Conformément à l'article 3 de la loi du 5 avril 1884, un commissaire enquêteur fut nommé pour donner un avis quant à la séparation du quartier du Perreux. C'est monsieur Richebois, maire de Fontenay-sous-Bois, qui fut nommé et l'enquête eut lieu du 5 au 7 mai 1885. Un registre fut déposé à la mairie où les habitants de la commune pouvaient se prononcer pour ou contre l'érection du quartier du Perreux en commune distincte, et alors que les femmes étaient "irresponsables" sur le plan civique, elles furent ici appelées à émettre un avis. A l'issue des trois jours d'enquête, une majorité de personnes s'était prononcée contre le projet de séparation et le commissaire enquêteur se rangea du côté de la majorité, émettant un avis négatif. Cependant, la procédure suivit son cours puisqu'on procéda à l'élection d'une commission syndicale de 12 membres, appelée elle aussi à donner son avis. Les élections se déroulèrent dans un climat très tendu. Faisant de la séparation une question de liberté et de lutte contre l'oppression — dont rien ne prouve d'ailleurs qu'elle ait existé — les séparatistes mettaient dos à dos les populations du vieux Nogent et du quartier du Perreux. Ils réussirent à gagner les élections et, pour la première fois, obtinrent une légitimité officielle, les membres de la commission syndicale ayant été élus à une très large majorité par les habitants du quartier du Perreux. Si bien que désormais, deux forces élues devaient s'affronter sur cette question de la séparation.

La commission rendit évidemment un rapport en faveur de la séparation, auquel répondit presque immédiatement la municipalité par la nomination d'une autre commission chargée elle aussi de dresser un rapport sur "l'examen de la demande d'érection du Perreux en commune distincte". Plus qu'un simple avis sur la question de la séparation, le rapport de cette commission municipale était une réponse directe à celui de la commission syndicale. Les différentes revendications énoncées dans la pétition du 15 août 1884, à l'origine du différent n'étaient même quasiment pas évoquées. Paradoxalement, les revendications séparatistes passèrent au second plan dans cette question. C'est la bataille politique et les personnalités des protagonistes qui devaient désormais prendre le dessus.

Vers la séparation ...

Une fois les avis contraires des acteurs communaux rendus, il s'agissait maintenant pour les autorités supérieures de trancher.

E. Poubelle, préfet de la Seine, dans un rapport daté du 26 novembre 1885, tout en rappelant l'esprit de la loi du 5 avril 1884, et bien que regrettant toute création de commune, se montra nettement en faveur des séparatistes. Le 30 novembre 1885, le Conseil d'Arrondissement de Sceaux, duquel dépendait Nogent, émit également un avis favorable à la séparation, et moins d'un mois plus tard, le 21 décembre, ce fut au Conseil Général de rendre un avis positif. Néanmoins, le compte rendu analytique de la séance du Conseil Général du 21 décembre nous permet de constater que cette question a tout de même donné lieu à de vifs débats.

Devant ces avis positifs, le Conseil Municipal, en réaction, démissionna le 26 décembre 1885. De nouvelles élections furent organisées, lesquelles furent annulées à la suite de plaintes des séparatistes, et reportées au 11 avril. C'est C. Pimbel qui fut élu maire. L'ironie veut que celui-ci, gros négociant en café, et fort hostile à la séparation, habitait le quartier du Perreux.

Alors que le Conseil Municipal distribuait ses rapports à domicile et placardait des affiches dans la commune, les séparatistes s'activaient tant sur le plan local que sur le plan départemental, voire national, et ce fut là

toute leur habilité. Ils formèrent un véritable lobby.

La presse constitua une arme de choix dans le combat qui s'était engagé. Chacune des deux parties possédait son propre journal, support à la diffusion de leurs idées et lieu d'attaques violentes. Dans les journaux dont la diffusion s'étalait au-delà des limites communales, les interprétations du conflit furent également partagées.

Les séparatistes avaient su mettre en place un véritable réseau de relations et ceci au plus haut niveau. C'est Mario Proth, grand ami de Navarre, ancien journaliste, travaillant au ministère de l'Intérieur, qui en fut le véritable artisan. Il présenta les personnes clés, informa et conseilla les séparatistes. Mais H. Navarre et ses amis firent aussi preuve d'un grand professionnalisme dans leur action, que ce soit en envoyant des rapports à tous les Conseillers d'Arrondissement, Conseillers Généraux, Conseillers d'Etat ... en créant un comité de propagande ou en organisant des réunions publiques.

Si l'année 1886 fut assez agitée sur le plan local, avec notamment l'annulation des élections municipales, elle devait voir le traitement du dossier sur l'érection du Perreux considérablement ralenti. D'abord retenu au niveau du ministère de l'Intérieur, il parvint enfin au Conseil d'Etat le 10 août. Les séparatistes accentuèrent alors leur pression par des actions souterraines et s'assurèrent du soutien de différents conseillers. Côté nogentais on eu recours à une stratégie tout autre : on engagea un avocat, on utilisa tous les moyens légaux et on usa des canaux officiels pour faire échouer le projet. Cette démarche n'occasionna qu'un report de 15 jours des délibérations et n'eut que peu d'impact, puisque le 9 décembre 1885, un avis favorable fut rendu par le Conseil d'Etat. Le 12 janvier, le dossier était transféré aux Chambres. Malgré la situation qui était largement en leur faveur, les séparatistes continuèrent d'exercer leur pression en multipliant les contacts politiques. Cette action porta ses fruits : le 29 janvier 1887 la Chambre des députés adopta à l'unanimité le projet de loi ; dans la foulée, le Sénat fit de même. Le projet de loi fut adopté dans son ensemble et sans discussion. La loi fut signée le 28 février et promulguée par le président de la république, Jules Grévy, le 2 mars 1887. Cette loi

distrayait la section du Perreux de la commune de Nogent sur Marne et l'érigait en commune distincte.

Le 20 mars 1887, de nouvelles élections municipales furent organisées à Nogent et au Perreux. Sur les 23 élus perreuxiens, 17 avaient pris part de près ou de loin à l'action séparatiste, soit presque les trois quarts de l'effectif municipal. Dès son installation, ce nouveau Conseil Municipal devait prendre une série de mesures particulièrement symboliques destinées à inscrire la séparation dans les esprits.

La première et certainement la plus caricaturale de ces mesures fut le changement de nom de certaines rues. L'une d'elle fut même nommée "boulevard de la Liberté", en souvenir de l'action séparatiste. D'autres mesures furent également prises comme l'organisation de banquets, la mise en place de fêtes publiques. La jeune commune adopta également un nouveau blason sur lequel étaient représentés des anneaux brisés, ainsi qu'une devise : "Résistance vault plus que force", consacrant la vision d'une oppression nogentaise. Par toutes ces actions, ces nouveaux Perreuxiens mettaient en place leur histoire propre et se différenciaient de Nogent, leur commune encore quelques mois plus tôt : ils se forgeaient une identité. Avec l'officialisation de la mise en commune, l'union séparatiste pris fin. L'histoire évolue et suscite parfois de curieux bouleversements... En effet, depuis juillet 1999, après plus d'un siècle de séparation et de vives querelles, Nogent et le Perreux envisagent de s'associer de nouveau au moyen de l'intercommunalité. Dès lors, on peut réellement s'interroger sur le bien fondé de toute l'entreprise séparatiste...

Julie Delmas

Notes

- 1 M. Gabarron, G. Dupeux (dir.), *Données statistiques concernant les petites villes françaises aux XIXe et XXe siècles*, Bordeaux, éd. de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1991.
- 2 P. Champion, A. Salabert, *Le Perreux-sur-Marne, Notice Historique*, Le Perreux, édité par la ville du Perreux, 1937, p. 48.
- 3 Francis Beaucuire, "Les transports collectifs devant l'extension des banlieues et l'essor de la mobilité citadine", in Annie Fourcaut (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964) Guide de recherche*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 81.
- 4 John Merriman, *Aux marges de la ville*, Paris, Seuil, 1994, p. 54
- 5 Pierre Merlin, *Les transports parisiens*, Paris, Masson, 1967, p. 78 et 79.
- 6 Alain Faure (dir.), *Les premiers banlieusards – Aux origines des banlieues de Paris, 1860-1940*, Paris, Créaphis, 1991, p. 10.
- 7 ACN, 1 D1/7, Comptes rendus des délibérations municipales.
- 8 Michel Lacave, "Esquisse d'une Histoire du droit des lotissements en France", *Villes en parallèle*, n°10, juin-octobre 1989, p. 27-45.
- 9 Fernand Braudel, Ernest Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France, T. III*, Paris, PUF, 1993 (1ère éd. 1976), p. 236.
- 10 Jean-Pierre Bardet, Hervé Le Bras, "La chute de la fécondité", in Jacques Dupaquier (dir.), *Histoire de la population française, t. III*, Paris, PUF, 1988, p. 351-364.
- 11 F. Soullignac, *La banlieue parisienne-Cent cinquante ans de transformations*, Paris, La documentation Française, 1993, p. 31.
- 12 Jean-Claude Farcy, "Banlieues 1891 : Les enseignements d'un recensement exemplaire", in Alain Faure (dir.), *Les premiers banlieusards...*, *op. cit.*, p. 26.
- 13 Jean Leduc, *Histoire de la France : l'enracinement de la République 1879-1918*, Paris, Hachette, 1991, p. 99.
- 14 Jean-Paul Brunet, "Les rapports entre emploi et résidence", *Villes en parallèle*, n°10, juin-octobre 1986, p. 167-171.
- 15 A. Martin-Fugier, *La place des bonnes. La domesticité féminine en 1900*, Paris, Grasset, 1979, p. 36.
- 16 Jean-Claude Farcy, "Banlieues 1891...", *op. cit.*, p.28.